

MAIRIE DE SAINT DIERY 63320

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, **09 Mars à 20h**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Diery, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSARD Frédéric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2018

Présents : M. Frédéric CHASSARD, M. Michel POUGHON M. Guy VERDIER, Mme Brigitte ROUCHY, Mme Muriel GOIGOUX, M. Didier BERGOGNE, M. François GEREMY,

Absents excusés : Mme Valérie TERREYGEOL donne pouvoir à M. Frédéric CHASSARD

Absents : Mme Christelle MOURGUES, Mme Agnès LEOTY

M. Guy VERDIER a été élu secrétaire.

Nombre de membres en exercices :	10	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Présents :	07	
Pouvoirs :	01	063-216303354-20180309-10-03-2018-DE
Nombre de suffrages exprimés :	08	
Votes : contre :	00	Accusé certifié exécutoire
Pour :	08	
Abstention :	00	
		Réception par le préfet : 12/03/2018

Numéro 10-03-2018 : APPROBATION RAPPORT ENQUETE PUBLIQUE PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le plan de zonage a été soumis à Enquête publique réglementaire du LUNDI 15 JANVIER 2018 au JEUDI 08 FEVRIER 2018 inclus.

Le rapport et les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur étant parvenus en mairie, le Maire invite les conseillers à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport, les conclusions et le plan de zonage sans aucune modification
- Précise que le dossier et ampliation de la présente délibération seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet du Puy de Dôme et du commissaire enquêteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Les Adjoints



Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Conseillers

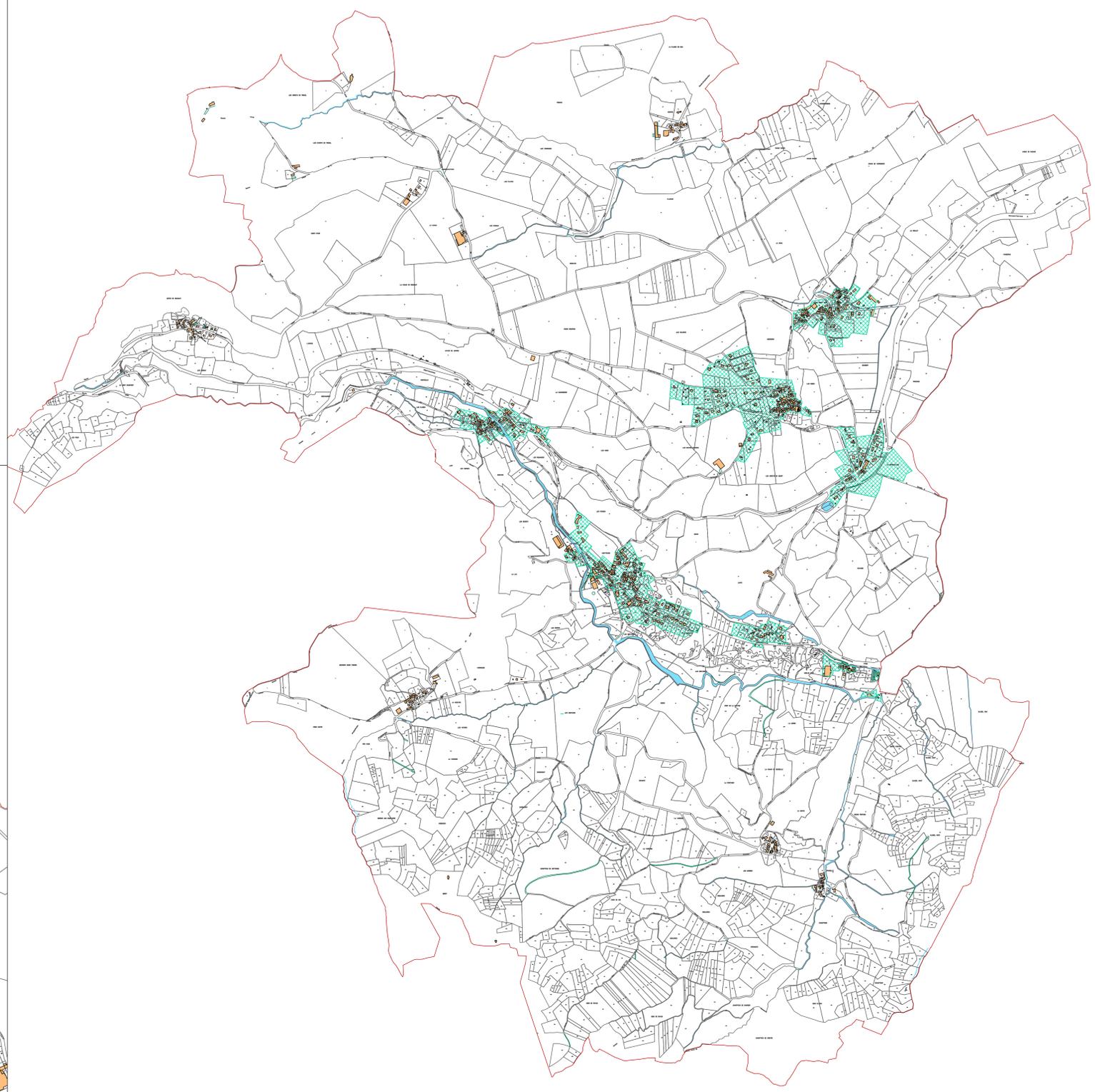


Commune de SAINT DIERY

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

PLAN DE ZONAGE

	Société d'Études et de Conseil Assainissement et Eau 3 rue Lamourelle BP 80 63500 ISSOIRE Tél : 04 73 54 99 27 Fax : 04 73 54 99 51	
Chargé d'affaire BARRAND Bernard	PLAN N°	Échelle 1 / 5 000
Numéro de dossier 749	1	Dessiné le 14 / 11 / 2017
Dessinateur PLUTINO Thomas		Modifié le



Légende
Annonciation collective
Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif.
Document d'urbanisme élaboré en vertu de la loi n° 2000-1207 du 6 août 2000 relative à l'égalité des territoires et au développement rural. Il est soumis à l'avis des citoyens, des associations et des représentants de l'État.

